

Ruanda-Urundi
Secteur Vétérinaire
Kisenyi-Ruhengeri-Kibuye.
Territoire de Ruhengeri.

Mois de Février 1959.-

Vu et vérifié et porté en
au L. C. N° 114 du 20/2/59
Le Comptable Territorial 931e

RECETTES VETERINAIRES : Soins donnés au bétail.

1/ Perçu par l'Assistant Vétérinaire KALIMBANYA Simon pour soins bétail 12 quittances à 25,-Frs. de 931/3474 à 931/3485	=	300,-Frs.
2/ Perçu par l'Aide-Infirmier Vétérinaire RUKAZANDEKWE: 8 quittances à 25,-Frs: de 931/3978 à 931/3985	=	200,-Frs.
3/ Perçu par l'Aide-Infirmier Vétérinaire NGERERO 7 quittances à 25,-Frs : de 931/3176 à 931/ 3182	=	175,-
4/ Perçu par l'Aide-Infirmier Vétérinaire KANYAMAGANA 16 quittances à 25,-Frs. de 931/3486 à 931/3501	=	400
		<hr/>
		I.075,-Frs.

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de:
MILLE SEPTANTE-CINQ FRANCS (1.075,-).

Ruhengeri, le 16/2/1959.

L'Auxiliaire Vétérinaire Adjoint,

C. M. MUENYAS

Perçu sur quittance N° 931/3476 du .../.../1959

Le Comptable Territorial,

DEVISSCHER,

